AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C2011
FR0010307819-FS0953

9 novembre 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

LEGRAND

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 novembre 2026, la société de droit américain Massachusetts Financial Services Company[1] (111 Huntington Avenue, Boston MA 02199, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 novembre 2026, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société LEGRAND et détenir 13 177 473 actions LEGRAND représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions LEGRAND sur le marché.

_____

[1] Contrôlée par la société Sun Life Financial coté à la bourse de Toronto. La société Massachusetts Financial Services Company déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 262 245 733 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.